

courriel envoyé à TOUS les membres le 22 mai 2007/ e-mail sent to ALL members May 22, 2007

(see ENGLISH VERSION below)

À tous nos membres,

Clarification pour une exemption donnée par un membre à un autre membre concernant les rapports et paiements des redevances

Il est possible que deux membres s'entendent pour qu'un premier exempte un deuxième des rapports et paiements des redevances à la SOGHU sur les ventes entre ces deux membres et que le deuxième s'engage à faire les rapports et les paiements à la SOGHU.

Il est donc bon de se rappeler que les paroles s'envolent et que les écrits restent.

Aussi, comme la responsabilité incombe aux détenteurs de marques ou premiers importateurs, il est **nécessaire** de mettre par écrit une entente qui spécifierait ;

Que la compagnie A, puisqu'elle est membre de la SOGHU et que son numéro de membre est XYZ..., dégage la compagnie B de sa responsabilité de faire rapport et paiement des redevances à la SOGHU sur les volumes achetés par A et que A prend la responsabilité de faire les rapports et les paiements des redevances à la SOGHU selon ses engagements comme membre.

Ainsi, chacun des deux membres est protégé par un document dans ses archives qui servira d'explication lors du passage des vérificateurs chez vous.

S'il n'y a pas d'entente écrite, la responsabilité demeurera aux détenteurs de marque ou premiers importateurs.

S.V.P. Faire parvenir une copie de l'entente écrite à la SOGHU.

Trouvez ci-joint un modèle de lettre que vous pourrez utiliser au besoin.

**** **NOTE** : Le rapport financier pour l'année 2006 de la SOGHU est maintenant disponible sur notre site au www.soghu.com section « Communications ». L'année 2006 fut une deuxième année de grandes performances.

Pour Gilles Goddard

(Directeur général)

Diane Caron

Adjointe Administrative à la SOGHU

Tél.: 450-447-9996 poste 223

Fax: 450-447-9988

Courriel: dianecaron@soghu.ca

(ENGLISH VERSION)

All members,

Clarification on the exemption of one Member to another regarding reports and EHC payments

It is possible for two Members to form an agreement whereby the first Member exempts the second Member from his reports and EHC charges on sales between the two and consequently, the second agrees to supply reports and EHC payments directly to SOGHU.

It is important to remember this fact; words can be forgotten while the written word remains.

Because the responsibility is incumbent upon brands owners or first importers, it is **imperative** to have a written agreement that would specify:

That COMPANY A, who is a Member of SOGHU and whose SOGHU # is XYZ..., releases COMPANY B, also a SOGHU Member # from his responsibility to report and remit EHCs to SOGHU on quantities purchased by A and that A takes on the responsibility of reporting and remitting the EHCs to SOGHU according to his commitments as a Member.

In doing so, the two companies are protected by this document that will serve as proof of conformity when the auditors inspect their books.

If there is no written agreement, the responsibility to report and remit EHCs to SOGHU remains on the brand owner or first importer.

Please forward a copy of this agreement to SOGHU.

Please find attached a sample letter to use if the need should arise.

***** **NOTE** : Our annual report for 2006 is now available on our website at www.soghu.com in the « Communications » section. The year 2006 sees a second year of great achievements.

On behalf of Gilles Goddard

(General Manager)

Diane Caron

General Manager Assistant- SOGHU
Tel.: 450-447-9996 ext 223 / Fax: 450-447-9988
E-mail: dianecaron@soghu.ca

Sur feuille entête de la compagnie A

Ville, le jj mm aaaa

Entente pour exemption de rapport et paiement entre membres de la SOGHU

Par la présente nous tenons à vous informer que *la compagnie A* est membre de la SOGHU et que son numéro d'enregistrement de membre est le 0000. Pour confirmation, voir la liste des membres en règle (www.soghu.com – section Membres).

Tel que stipulé dans le processus de la SOGHU, (extrait d'un communiqué émis par la SOGHU le 10 mars 2005)

« Il est possible que deux membres s'entendent pour qu'un premier exempte un deuxième des rapports et paiements des redevances à la SOGHU sur les ventes entre ces deux membres et que le deuxième s'engage à faire les rapports et les paiements à la SOGHU.. »

Par conséquent, A (membre de la SOGHU - # 0000) dégage B (aussi membre de la SOGHU - # 0000) de sa responsabilité de faire rapport et paiement des redevances à la SOGHU sur les volumes achetés par A et que A prend la responsabilité de faire les rapports et paiements des redevances à la SOGHU selon ses engagements comme membre.

Je soussigné (e), représentant (e) de la compagnie A, accepte les conditions mentionnées dans cette entente.

Signature : représentant(e) de la compagnie A

Nom du représentant de la compagnie A

Titre du représentant de la compagnie A

Je soussigné (e), représentant (e) de la compagnie B, accepte les conditions mentionnées dans cette entente.

Signature : représentant(e) de la compagnie B

Nom du représentant de la compagnie B

Titre du représentant de la compagnie B

On company A Letterhead

City, month day year

Payment and report exemption Agreement between SOGHU Members

This is to inform you that *COMPANY A (SOGHU Member #)* is a registered Member of SOGHU. For confirmation, please consult the list of Members posted on our website (www.soghu.com in the Members section).

As stipulated in SOGHU's procedures (excerpt from a communiqué sent by SOGHU on March 10, 2005),

“It is possible for two Members to create an agreement between the two whereby the first Member exempts the second Member from any reports and payments of EHCs to SOGHU on sales between the two parties and that the second Member agrees to supply reports and submit the EHCs directly to SOGHU.”

Consequently, *COMPANY A (SOGHU Member #)* releases *COMPANY B (also a SOGHU Member #)* from his responsibility to report and remit EHCs on quantities purchased by *COMPANY A* and that *COMPANY A* takes on the responsibility of reporting and remitting the EHCs to SOGHU according to his commitments as a Member.

I, the under signed, authorized representative of *COMPANY A (SOGHU ID #)*, accept the conditions present in this Agreement.

Representative's signature for Company A: _____

Name of Company A's representative

Title of Company A's representative

I, the under signed, authorized representative of *COMPANY B (SOGHUID #)*, accept the conditions present in this Agreement.

Representative's signature for Company B: _____

Name of Company B's representative

Title of Company B's representative